BON DE COMMANDE DE BOUCLES TST

N° de cheptel : . . . . . .

Nom / Raison Sociale: . . . . . .

Adresse : . . . . . .

N° de portable : . . . . . .

Adresse Mail : . . . . . .

➔ Permet un envoi plus rapide des résultats d'analyse

Nombre de boucles TST commandées : . . . . . .

Choix de la méthode d'envoi des échantillons au laboratoire :

❑ **Dépôt des échantillons chez mon vétérinaire**

OU

❑ **Envoi des échantillons au laboratoire par le biais d'enveloppes prétimbrées (+ 1.21 € HT / boucle commandée, enveloppes livrées avec les boucles)**

☐ Je m'engage à utiliser les boucles à prélèvement auriculaire TST pour la totalité des animaux nés sur mon cheptel et à respecter les engagements listés ci-dessous :

- Identifier l'intégralité des animaux nés sur son cheptel avec des boucles TST.
- **Conserver les échantillons auriculaires au frigo avant de les envoyer au laboratoire par courrier ou via son vétérinaire sanitaire ou traitant par la navette du GDS (le délai entre le prélèvement et l'envoi ne doit en aucun cas excéder 7 jours)**. Un délai trop élevé entre le prélèvement et la date de réception au laboratoire entraine une mauvaise conservation de l'échantillon et donc une dégradation des résultats.
- Faire reprélever les animaux en cas d'échec de prélèvement de cartilage ou de mauvaise conservation de l'échantillon.
- Eliminer les IPI (infecté Permanent Immunotolérant) dans un délai de 15 jours maximum,
- Autoriser la transmission au GDS de l'ensemble des résultats d'analyses effectuées sur son cheptel,
- Autoriser le GDS à faire connaître le statut de son cheptel en cas de résultat favorable,
- Accepter une utilisation non nominative et à visée statistique des données de son cheptel par le GDS.
- Être à jour de ses cotisations GDS
- Payer les sommes facturées par le GCDS dans le cadre de l'utilisation des boucles TST.
- Obtenir l'accord du GDS et de son vétérinaire sanitaire avant de stopper la pose de boucle TST.

Date : . . . . . .

Signature

A renvoyer par courrier à l'adresse ci-dessous :
Immeuble Consulaire – Puy Pinçon ZI Tulle Est – BP 30 19001 TULLE Cedex
Ou **par e-mail** : gds19@reseaugds.com

LA BOUCLE TST

La boucle TST permet un **prélèvement de cartilage auriculaire sur les veaux naissants** au moment de leur identification. C'est un outil facile à mettre en œuvre car sa pose remplace la pose de la boucle classique d'identification.

Après avoir effectué le prélèvement, l'éleveur envoie l'échantillon au laboratoire par courrier ou via son vétérinaire sanitaire ou traitant par la navette du GCDS. L'analyse est réalisée par **PCR sur des mélanges d'échantillons** (en cas de résultat positif sur mélange, une reprise est faite en individuel). Le résultat est disponible sous environ dix jours. S'il est négatif, il permet d'attribuer une garantie d'animal non IPI pour le veau testé, mais aussi de qualifier sa mère. Cette technique permet donc d'obtenir sur un an une garantie pour la majorité des animaux d'un cheptel à moindre coût.

Les coûts liés à cette méthode de surveillance sont les suivants :

Tarifs HT 2026	Coût pour un adhérent GCDS	Coût pour un non adhérent GCDS
Kit de prélèvement + Analyse PCR (1)	**2.17 € / animal né**	**8.08 € / animal né**

(1) La boucle d'identification est facturée à l'éleveur par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze : 0.979 € HT par paire
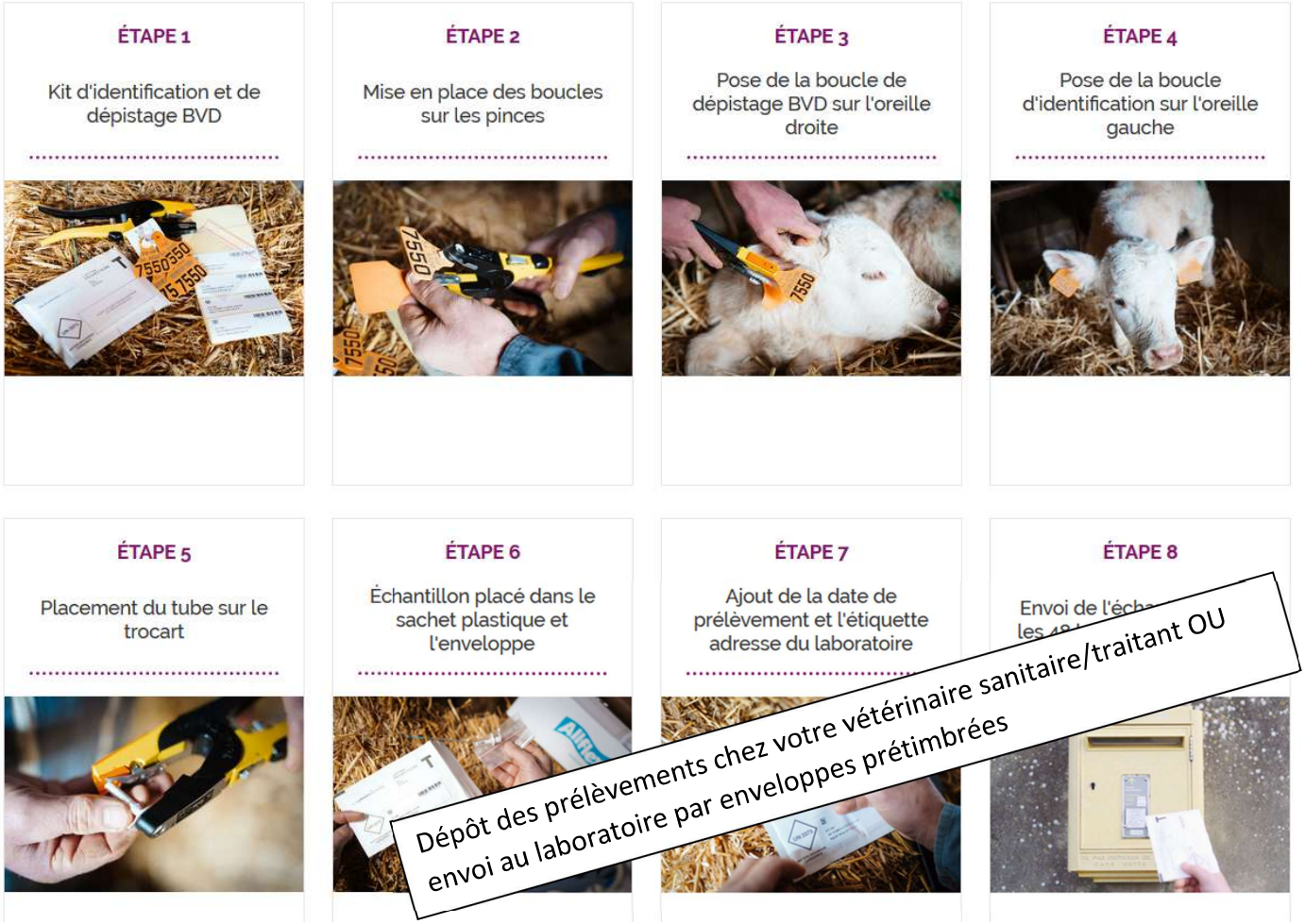
Pour plus d'informations contactez le 05-55-20-84-36.